

Maisons-Alfort, le 6 mars 2002

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

Saisine n° 2002-SA-0018

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments concernant un projet de décret relatif à l'étiquetage des viandes bovines en restauration

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a été saisie le 24 janvier 2002 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis concernant un projet de décret relatif à l'étiquetage des viandes bovines en restauration collective et en restauration commerciale ;

Considérant que ce projet de décret prévoit :

- l'affichage de l'origine géographique des viandes bovines présentées aux consommateurs sous forme découpées ou hachées, dans les établissements servant des repas à consommer sur place,
- la sanction du non respect de ces dispositions ;

Considérant que les mesures prévues par ce projet de texte visent à une meilleure information des consommateurs dans le cadre des restaurations collective et commerciale,

Ce projet de décret n'appelle pas d'observation particulière de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Martin HIRSCH

23, avenue du
Général de Gaulle
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 00
Fax 01 49 77 90 05
www.afssa.fr